

DRC 2508 – Droit administratif

Professeur Denis NADEAU

Automne 2023

Description du cours

Rappel du cadre juridique de l'Administration publique ;

La qualification et l'analyse des actes et décisions de l'Administration;

Le cadre particulier de la justice administrative au Québec.

L'étendue du contrôle judiciaire :

- le pouvoir de contrôle et surveillance ;
- l'appel;

Les motifs de contrôle :

- la délicate question de la raisonnable et de ses exceptions.
- la justice naturelle et l'équité procédurale.

Le processus et procédure de contrôle judiciaire.

Objectif du cours

Initier l'étudiante et l'étudiant aux notions fondamentales du contrôle judiciaire de l'Administration canadienne et québécoise.

Matière de droit public, le droit administratif appartient à la *common law* et doit en conséquence être étudié comme tel. C'est pourquoi l'objectif premier du cours est l'acquisition et la maîtrise de la technique de l'étude de cas (*case method*). L'étudiante et l'étudiant apprendra ainsi à découvrir lui-même des règles de droit jurisprudentielles et à en suivre la rapide évolution.

Le savoir devra être complété par la capacité de penser de façon autonome.

Méthode d'enseignement

Vu son appartenance à la *common law* de droit public, cette matière sera enseignée selon la méthode de cas, plus particulièrement l'étude prépondérante de la jurisprudence. Les textes et arrêts distribués dans le Recueil auront été lus et analysés par l'étudiant **avant** leur discussion en classe. Les cours permettront

donc à tous de maîtriser les règles jurisprudentielles et de pouvoir les appliquer à un problème juridique.

Méthode d'évaluation

Analyse d'arrêt (en classe) : 10% Intra : 20% ; Examen final écrit : 70%

Principaux instruments de travail

Recueil de jurisprudence et de notes.